

A M B A S S A D E DU TOGO
Mission Permanente auprès de
l'Office des Nations Unies,
de l'Organisation Mondiale du Commerce
et des autres Organisations Internationales
à Genève



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

34^e Session du Conseil des Droits de l'Homme

Segment général

*Déclaration de S.E.M. Yackoley K. JOHNSON, Ambassadeur,
Représentant permanent du Togo auprès de l'Office des Nations Unies à
Genève*

Genève, 1^{er} mars 2017

Monsieur le Président,

Le Togo partage l'idée suivant laquelle le respect des droits fondamentaux des citoyens conditionne la paix et le développement inclusif et harmonieux de toute société.

C'est pourquoi, dans l'optique de l'enracinement de la démocratie, du renforcement de l'état de droit et du développement social et économique auxquels aspirent légitimement nos populations, mon pays a fait le choix d'améliorer constamment son cadre normatif, institutionnel et opérationnel des droits de l'homme.

A cet égard, la plupart des instruments juridiques internationaux en matière des droits de l'homme ont été ratifiés. Le dernier en date est le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant l'abolition de la peine de mort, ratifié le 14 septembre 2016. Parallèlement, le Gouvernement togolais déploie des efforts considérables pour mettre en conformité le cadre juridique national avec les obligations découlant des instruments internationaux ratifiés et pour former et sensibiliser les acteurs de la justice, les forces de l'ordre et les populations aux droits humains, aux principes démocratiques et à la culture de la paix.

Progressivement, ces actions multiformes portent leurs fruits et le Gouvernement est résolument déterminé à continuer à œuvrer pour l'enracinement au Togo de ces valeurs que nous savons universels.

Toutefois, Monsieur le Président,

L'efficacité de la mise en œuvre des droits de l'homme est intrinsèquement liée à la capacité des Gouvernements à pourvoir aux besoins vitaux de leurs populations, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire, l'accès aux services essentiels, les soins de santé, une éducation de base en adéquation avec le marché du travail, le droit à l'eau potable, la liberté d'entreprendre etc.

La prise en compte de ces défis est cruciale dans les réponses que nous nous devons d'apporter aux menaces que constituent l'extrémisme violent et le terrorisme.

Le Togo estime que le repli identitaire et la remise en cause des acquis en droit international ne sauraient être des solutions au climat ambiant de xénophobie et à la déstructuration de nos sociétés en doute. Nos Etats se doivent collectivement de continuer à opposer les valeurs de solidarité et de partage qui sont les seules réponses justes et efficaces contre ces défis à la coexistence pacifique des peuples et à l'humanité tout court.

Je vous remercie.